

**MAIRIE D'UCCIANI**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**20133 UCCIANI-CORSE DU SUD**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI**

N° 2020-05-23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Membres :** Afférents au conseil : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 10/07/2020

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date d'affichage : 10/07/2020

**Objet: Vote du compte administratif 2019 M49**

*L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.*

**Présents :** Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Poggioli Dominique, Celli Sylvain, Ansidei Toussaint-Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien, Versini Audrey.

**Absents :** Duriez Danielle (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey), Pantaloni Pierre-François (procuration à Poggioli Dominique).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire Jean-Luc GIOCANTI n'a pas participé au vote.

Après avoir ouvert la séance Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif 2019.

- Désigne Mme LOIGEROT Maria, 1<sup>ère</sup> adjointe pour faire approuver le compte Administratif 2019.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LOIGEROT Maria, 1<sup>ère</sup> adjointe, approuve le Compte Administratif M.49 de 2019 présenté par le Maire, Jean-Luc GIOCANTI, dont la balance s'établit comme suit :

**BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M 49**

Libellés	Réalisé	Restes a réaliser
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	48 643.23	
RECETTES	70 655.61	
EXCEDENT	22 012.38	
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	140 474.90	11 080.00
RECETTES	143 526.90	10 948.00
EXCEDENT	3 052.00	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20200721-2020-05-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2020

Affichage : 23/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Ucciani, le 21 juillet 2020.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.

